Demande de services d'apprentissage du français en milieu de travail

Programme de Francisation en milieu de travail (FMT)

ME-0122-2607 (2026-07)

Obligatoire

Renseignements généraux

Conditions d'admissibilité aux services d'apprentissage du français en milieu de travail

- Travailleuses et travailleurs âgés de 16 ans et plus ;
- Travailleuses et travailleurs domiciliés au Québec pendant toute la durée de la formation ;
- Travailleuses et travailleurs légalement autorisés à travailler pour l'entreprise pendant toute la durée de la formation ;
- Formation offerte seulement pendant les heures rémunérées des travailleuses et des travailleurs.

Les documents justificatifs demandés ci-dessous sont recueillis afin de vérifier si vos travailleuses et travailleurs satisfont aux conditions d'admissibilité au service d'apprentissage du français. Veuillez fournir les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité indiquant clairement le nom, le prénom et la date de naissance ;
- Une preuve de domicile : une déclaration de l'employeur ;
- Un document justificatif valide démontrant que la travailleuse ou le travailleur est légalement autorisé à travailler pour l'entreprise pendant toute la durée de la formation :
 - résidence permanente : une carte de résidence permanente,
 - citoyenneté canadienne : un passeport canadien,
 - travailleuses et travailleurs étrangers temporaires avec un permis valide : un permis de travail valide,
 - étudiantes et étudiants étrangers avec un permis valide leur permettant de travailler en dehors de leur programme d'études : un permis d'étude valide,
 - personnes qui détiennent l'asile au sens de l'article 95 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés : un document d'identité du demandeur d'asile (DIDA).

Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité des travailleuses et des travailleurs, ainsi que des entreprises aux services d'apprentissage du français en milieu de travail, consultez le Programme québécois d'apprentissage du français (PQAF).

Conditions pour bénéficier de l'allocation à la persévérance

Les entreprises de moins de 100 employés, qui respectent les conditions prévues au PQAF- Aide financière et au PQAF - Offre de services pourraient bénéficier de l'allocation à la persévérance.

Signatures acceptées

Nous acceptons les types de signatures suivants :

- La signature manuscrite originale ;
- La signature manuscrite photocopiée ;
- La signature manuscrite apposée à l'aide d'un accessoire technologique (par exemple : un stylet, un écran tactile ou une souris) ;
- La signature manuscrite numérisée (par exemple en apposant une signature manuscrite sur un document papier et en numérisant le document signé).

Les autres types de signatures (numériques ou dactylographiés) **ne sont pas acceptés**.

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

Demande de services d'apprentissage du français en milieu de travail

Programme de Francisation en milieu de travail (FMT)

ME-0122-2607 (2026-07)

Réservé à l'administration		
Identification de l'entreprise		
Nom de l'entreprise comme il figure au registre des entreprises		
N° d'entreprise du Québec (NEQ)		
Adresse de l'entreprise		
L'entreprise souhaite bénéficier de l'allocation à la persévérance (sous réserve de son admissibilité)	◯ Oui ◯ Non	
Nom de la personne désignée pour représenter l'entreprise		
Adresse courriel	Téléphone	Poste

Ce formulaire doit être rempli par l'entreprise. Il permet de cerner les besoins de l'entreprise pour les services d'apprentissage du français en milieu de travail.

1. Informations sur la demande

1.1	Nombre de travailleuses et de travailleurs à inscrire à la formation :	
1.2	Moment souhaité pour commencer la formation :	
1.3	Modalité souhaitée (veuillez cocher toutes les réponses possibles) :	☐ À distance ☐ En présentiel ☐ En mode hybride
	Informations supplémentaires :	

1.4 Disponibilités des travailleuses et des travailleurs pour suivre la formation (veuillez cocher toutes les plages horaires possibles) :

	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi	☐	☐	☐
Mardi	☐	☐	☐
Mercredi	☐	☐	☐
Jeudi	☐	☐	☐
Vendredi	☐	☐	☐
Samedi	☐	☐	☐
Dimanche	☐	☐	☐

Informations supplémentaires

1.5 Disponibilités des travailleuses et des travailleurs pour l'évaluation (au besoin) :

	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Lundi	☐	☐	☐
Mardi	☐	☐	☐
Mercredi	☐	☐	☐
Jeudi	☐	☐	☐
Vendredi	☐	☐	☐
Samedi	☐	☐	☐
Dimanche	☐	☐	☐

Informations supplémentaires :

2. Protection des renseignements personnels

2.1 **Utilisation des renseignements personnels fournis**

Les renseignements personnels des travailleuses ou des travailleurs fournis dans la présente demande et dans les documents annexés sont collectés par le partenaire de francisation conformément au mandat qui lui a été confié, au nom et pour le compte du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère). Ils sont nécessaires pour vérifier si vos travailleuses et travailleurs satisfont aux conditions d'admissibilité au service d'apprentissage du français et pour la mise en œuvre de la formation.

Lorsque la loi l'autorise, le Ministère pourrait utiliser les renseignements personnels fournis à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis. Il pourrait, notamment, les utiliser à des fins d'étude, de recherche, de production de statistiques ou encore pour évaluer ses programmes et la qualité de ses services. Pour en savoir plus sur les cas d'exceptions prévus par la loi permettant d'utiliser les renseignements personnels fournis à d'autres fins, veuillez consulter son Cadre de gouvernance à l'égard des renseignements personnels.

Protection des renseignements personnels fournis

Les renseignements personnels fournis seront traités de façon confidentielle. Ils ne seront consultés que par les personnes dûment autorisées et qui ont la qualité de les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. L'information concernant les renseignements personnels recueillis, les catégories de personnes qui ont accès à ceux-ci, la base juridique sur laquelle cet accès leur est permis ainsi que la durée de conservation est présentée dans l'inventaire des fichiers de renseignements personnels.

Notez que certains risques, règles, garanties et droits sont associés à la gestion des renseignements personnels fournis. Le Ministère et le partenaire de francisation mettent tout en œuvre afin d'en assurer la protection. Pour obtenir plus de détails sur la façon dont le Ministère gère et protège les renseignements personnels fournis, veuillez consulter son Cadre de gouvernance à l'égard des renseignements personnels.

Conséquences de votre refus de répondre à cette demande obligatoire

Si vous refusez de répondre à cette demande obligatoire de collecter et communiquer les renseignements personnels, nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande.

Les droits de la travailleuse ou du travailleur en lien avec les renseignements personnels fournis

La travailleuse ou le travailleur a le droit d'obtenir l'information en ce qui concerne les renseignements personnels que le Ministère détient sur elle ou lui, d'en obtenir communication et d'en demander la rectification. Pour savoir comment exercer ces droits, consultez le site Web du Ministère à l'adresse suivante : Québec.ca/gouvernement/ministere/immigration/acces-information.

Si la travailleuse ou le travailleur estime que les pratiques en place ne sont pas conformes aux dispositions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, elle ou il peut déposer une plainte selon le Processus de traitement des plaintes et des commentaires de la clientèle déjà en place au Ministère. Si la plainte s'avère fondée, le Ministère prendra les mesures requises pour corriger la situation dans les meilleurs délais.

En cas de désaccord avec la réponse finale communiquée, vous pouvez formuler une plainte à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Communication de renseignements personnels nécessaire à la fourniture du service

Les renseignements personnels suivants de vos travailleuses et travailleurs, à savoir, le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse courriel, le numéro de téléphone, l'adresse du domicile et le niveau de français pourront être communiqués au Ministère afin de vérifier l'admissibilité aux services d'apprentissage du français en milieu de travail, et pour les besoins de la mise en œuvre des services d'apprentissage en milieu de travail.

3. Déclaration et engagement de l'entreprise

3.1

Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande et dans les documents annexés sont complets et exacts ;

Je déclare que toutes les travailleuses et tous les travailleurs visés par la présente demande possèdent un statut juridique au Canada et sont légalement autorisés à travailler au Canada et dans mon entreprise, et ce, pour toute la durée de la formation visée ;

Je déclare que toutes les travailleuses et tous les travailleurs visés par la présente demande sont domiciliés au Québec, et ce, pour toute la durée de la formation visée ;

Je déclare que toutes les travailleuses et tous les travailleurs visés par la présente demande sont âgés de 16 ans et plus ;

Je m'engage à fournir au partenaire de francisation tous les renseignements et documents demandés au présent formulaire ;

Je m'engage à faire part au partenaire de francisation, sans délai, de tout changement dans les renseignements transmis dans la présente demande et dans ses annexes ;

Je m'engage, en outre, à faire part au partenaire de francisation de tout changement survenu dans la situation de mon entreprise dans les trente (30) jours suivant la transmission de ma demande ;

Je m'engage à mettre en place les conditions propices à l'apprentissage et à la pratique du français pendant les heures rémunérées ;

Je déclare que toutes les travailleuses et tous les travailleurs visés par la présente demande m'autorisent à collecter et à transmettre leurs renseignements personnels au partenaire de francisation et à Francisation Québec, lorsque ces renseignements sont nécessaires à la mise en place, au suivi, à la conformité et à la reddition de compte liés aux cours de francisation ;

Je comprends que ces renseignements sont transmis de façon confidentielle et utilisés exclusivement pour l'administration, le suivi et la vérification des activités de francisation et qu'ils ne pourront pas être utilisés à d'autres fins sans autorisation.

Je comprends que le partenaire de francisation peut :

- Vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis ;
- Rejeter toute demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur ;
- Refuser d'examiner ou rejeter une demande de services d'apprentissage du français en milieu de travail de la part d'une entreprise qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, un renseignement ou un document faux ou trompeur dans une demande présentée au Ministère.

3.2

Signature de la personne désignée par l'entreprise pour interagir avec le partenaire de francisation et qui présente la demande au nom de l'entreprise

Je soussigné(e) _____ déclare être la personne dûment autorisée à représenter l'entreprise et à soumettre une demande de services d'apprentissage du français en milieu de travail au nom de l'entreprise.

En signant ce document, j'atteste que les renseignements fournis sont véridiques et déclare avoir pris connaissance des renseignements ci-dessus.

J'atteste avoir bien informé toutes les travailleuses et tous les travailleurs visés par la présente demande des renseignements ci-dessus.

J'atteste avoir obtenu le consentement valide de toutes les travailleuses et tous les travailleurs visés avant de transmettre leurs renseignements personnels, comme l'exige la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1).

Je m'engage à conserver la preuve de ces consentements dans leurs dossiers et à la fournir sur demande.

Nom(s) de famille	Prénom(s)
Titre de fonction	
EN FOI DE QUOI, j'ai signé à	
Ville	Pays ou territoire
Signature de la personne désignée	Date (AAAAMMJJ)